

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



ARRETE MUNICIPAL N° 2026-016

**Portant fermeture temporaire de la crèche « Le Château des enfants »
en raison des conditions météorologiques
et du fort risque d'avalanches sur notre territoire**

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses dispositions relatives à la sécurité des enfants accueillis dans les établissements d'accueil ;

Vu l'alerte préfectorale niveau 5 – risque avalanches ;

Considérant les conditions météorologiques particulièrement défavorables ;

Considérant le fort risque d'avalanches sur le territoire des communes de La Grave et Villar d'Arène ;

Considérant que ce risque constitue un danger grave et imminent pour la sécurité des enfants accueillis ainsi que pour le personnel d'encadrement ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

Considérant qu'il y a lieu, à titre préventif, de fermer temporairement la crèche concernée ;

Arrête :

Art. 1 : La crèche « Le Château des enfants » est fermée à compter du vendredi 13 février 2026 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2 : La réouverture de l'établissement ne pourra intervenir qu'après la levée de l'alerte par les autorités compétentes et vérification de l'absence de danger pour les enfants et le personnel.

Art.3 : Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art.4 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- Madame la responsable de l'association « Le Château des enfants »
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

Art.5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave

Le 12/02/2026

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Transmis le : 12/02/2026

Affiché le : 12/02/2026